

Documents sauvegardés

l'Humanité

© 2025 l'Humanité. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news-20250918-HU-575995

Nom de la source	Jeudi 18 septembre 2025
L'Humanité	L'Humanité
Type de source	• p. 8
Presse • Journaux	• 826 mots
Périodicité	
Quotidien	
Couverture géographique	
Nationale	
Provenance	
France	



Après la pétition contre la loi Duplomb, le débat

Gaël De Santis

Parlement La commission des Affaires économiques a voté pour l'examen de la pétition contre la loi Duplomb, qui a recueilli 2 millions de signatures. Les écologistes et les insoumis ont également déposé des propositions de loi d'abrogation.

Les 2,1 millions de citoyens signataires de la pétition contre la loi Duplomb commencent à être entendus. Au menu de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale ce mercredi : l'étude de leur requête. Après une heure et demie de débat, les députés commissaires ont voté à l'unanimité l'examen de la pétition, qu'ils soient opposés ou non au texte censé « lever les contraintes à l'exercice du travail des agriculteurs ». Dès lundi, le bureau de la commission définira donc les modalités du débat. Ensuite, la conférence des présidents de groupe devrait consentir à un échange, sans vote, dans l'Hémicycle ; la procédure ne permettant pas de revenir sur la loi Duplomb. Mais l'action citoyenne et les 2,1 millions de signatures n'ont pas été inutiles, loin de là. D'abord parce que le 7 août, le Conseil constitutionnel a censuré partiellement le texte, en empêchant la réintroduction de l'acétamipride, un pesticide nocif, chez les noisetiers et betteraviers. Ensuite parce que la pétition permet de rouvrir une discussion parlementaire que la gauche compte bien faire vivre au maximum en

décochant de nouvelles flèches.

Le groupe Écologiste et social a ainsi annoncé, mardi, présenter une proposition de loi (PPL) d'abrogation de la loi Duplomb. Les griefs contre ce qui reste du texte ne manquent pas. « On revient à une situation de conflit d'intérêts entre la vente de pesticides et ce qu'on appelle le conseil », énonce la députée Génération écologie Delphine Batho, première signataire de la PPL. Selon elle, cela se traduit par un manque « d'accompagnement des agriculteurs pour protéger leur santé et celle des riverains ». Elle critique également les points de la loi qui freinent l'interdiction de pesticides dangereux, l'augmentation de la taille des élevages industriels qui aggravera « la pollution aux nitrates » ou encore les facilités en faveur des méga-bassines. Les contrôles seront rendus plus compliqués. « La police de l'environnement ne peut plus transmettre directement au procureur un procès-verbal faisant état d'infractions », et celui-ci devra passer par les mains du préfet, s'inquiète la députée. Même amputée, la loi Duplomb reste donc dangereuse. Et le combat est parti pour se poursuivre puisque

les insoumis ont eux aussi déposé une proposition de loi, qui sera examinée dès le 27 novembre dans leur niche parlementaire. D'ici là, le tour de parole en commission ce mercredi a donné un aperçu des positions qui s'exprimeront à nouveau lors des prochains mois. Si l'extrême droite consent à l'ouverture d'un débat, elle reste droit dans ses bottes sur le fond du texte malgré les 2,1 millions de citoyens mobilisés contre. La rapporteuse de la pétition, la députée RN Hélène Laporte, se dit « totalement défavorable à un retour en arrière sur une loi qui apporte une réponse, certes imparfaite, à une demande » du monde agricole et vante un « texte d'équilibre ». Un équilibre qui n'est pas le fort de son collègue RN René Lioret, qui assène que : « Rien n'existe dans la littérature qui démontre la nocivité de l'acétamipride. »

un texte qui n'est que « tromperie »

Julien Dive, député Droite républicaine et ex-rapporteur de la loi, se félicite d'une discussion qui mettra « en lumière les arguments des uns et des autres », mais aussi « les menaces de mort reçues

Documents sauvegardés

par les parlementaires qui ont voté cette loi ou qui s'y sont opposés ». Il dénonce un débat qui a « été manipulé, caricaturé ». Quant au député Modem Éric Martineau, il met en avant une autre pétition, signée par 1 300 personnes seulement. Elle demande que soit interdite l'importation de denrées agricoles cultivées en usant de produits prohibés en France. Une préoccupation qui devrait monter, tant elle est reprise par les représentants de tous les groupes. Elle fait d'ailleurs l'objet d'un article spécifique de la proposition de loi des députés Écologiste et social.

À gauche, on tombe à bras raccourcis sur la loi Duplomb, qui ne favorise qu'une minorité d'éleveurs et de cultivateurs. Cette législation ne « concerne que 65 élevages bovins sur 63 000 », souligne l'insoumise Manon Meunier, suivie par l'écologiste Benoît Biteau qui abonde : « Les irrigants ne représentent que 6 % des agriculteurs. »

La socialiste Mélanie Thomin décrit, elle, un texte qui n'est que « tromperie » en ne prévoyant « rien en faveur du revenu des agriculteurs, rien pour réguler le foncier agricole » ou pour « mieux répartir les aides ». C'est tout un modèle qu'il convient de réinventer. Selon le député communiste Julien Brugerolles, il faudrait entre autres mettre en place « de nouveaux outils d'intervention publique afin de réguler les prix et les marges », instaurer des protections « face à la concurrence internationale », engager le chantier de la « transformation agroécologique de nos systèmes agricoles », prévoir un « régime public de prévention et d'assurance contre l'ensemble des aléas climatiques et risques sanitaires et environnementaux ». Autant de questions auxquelles la loi Duplomb ne répond pas.